



S₃ de Grenoble

Bulletin N° 196 d'Avril 2011

Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

Éditorial

Quand la très lourde majorité est celle du silence, il importe de peser ses mots. Dans les établissements, qu'il s'agisse des collèges ou des lycées, les collègues sont fatigués. Fatigués qu'on exige d'eux toujours plus, avec toujours moins ; fatigués par la multiplication des tâches périphériques qui viennent brouiller le sens-même de leur métier ; fatigués enfin par les réformes en cours qui sont autant de régressions sans précédent, qui n'ont d'autre but que celui d'en finir avec une école de progrès pour tous.

Et pourtant, après la grève du 10 février, la manifestation du 19 mars, impossible de se résigner à voir se mettre en place les réformes au lycée, à se satisfaire d'un socle bien commun, d'un livret de compétences vide de sens au collège, à accepter la casse de la voie technologique.

Impossible aussi, en matière de pouvoir d'achat, de n'avoir comme perspective que des régressions ou toujours plus d'heures supplémentaires pour les pallier au mieux, et encore, à condition d'être actif.

Alors, il importe de ne pas lâcher prise et de construire de nouvelles mobilisations pour cette fin d'année. Les sujets ne manquent pas, à commencer par les effectifs qui vont encore s'alourdir à la prochaine rentrée, en collège comme en lycée, sous l'effet conjoint des réformes, des suppressions de postes et de l'augmentation très significative du nombre d'élèves dans le Second degré.

C'est de chacun de nous que dépendent les suites : le Snes est déterminé à poursuivre le combat et c'est ensemble, en prenant partout des heures d'information syndicale, qu'il nous faut mettre en débat une nouvelle journée de grève et de manifestation en mai. À retenir : rendez-vous le 11 mai à 14 h 30, devant le rectorat pour exiger le respect de nos métiers (voir site académique du SNES).

Si ce gouvernement persiste à ne rien entendre, amplifions le volume.

L'École est un bien précieux, qui mérite mieux que le silence.

- Corinne BAFFERT -

Samedi 23 avril

St Michel de Chabrillanoux
FÊTE FSU-Ardèche 2011

• 14 H 00 - Film « Walter, retour en résistance »

15 H 30 - 17 H 30 « Résistances »

Débat animé par Jean-Michel DREVON (FSU nationale) avec

- ❖ Didier PORTE, journaliste et humoriste
- ❖ Gilles PERRET, réalisateur
- ❖ Élisabeth WEISSMAN, journaliste-essayiste
- ❖ Richard MOYON, porte-parole RESF.

• 17 H 30 - 19 H - Spectacle: «Résis'tente »

• 19 h - 21 H - Repas assuré par les militants de la FSU

Animation assurée par La FANFARE en PÉTARD

21 H : Spectacles

« **Didier PORTE**
aime les gens »



et

La FANFARE en
PÉTARD



Tout l'après-midi Stands - Librairie - Buvette.
Vignette de soutien en vente au prix de 10 euros

NE PAS
LÂCHER
PRISE

Contre le démantèlement du service public d'Orientation de proximité !

Dans le cadre de la RGPP, 8 postes de personnels administratifs sont supprimés dans nos services pour l'académie de Grenoble dès la rentrée prochaine ! Pour atteindre cet objectif, il a été décidé par le rectorat de fermer 5 CIO sur 21 (*Comité technique paritaire du 25 Février*) soit $\frac{1}{4}$ du réseau des CIO dans notre académie ! Derrière ces suppressions de postes par le Rectorat, c'est l'ensemble du service public d'Orientation qui est menacé et nous sentons bien que cette restructuration ne fait que commencer ! Combien de CIO seront touchés par la suite ?

Les CIO de Moûtiers, Villefontaine et Vizille seront fermés dès la rentrée prochaine. Deux des 3 CIO de Grenoble, le CIO Grenette (*hypercentre*) et le CIO Olympique (*Grenoble Sud*) seront fusionnés dans un lieu inadapté à l'accueil du public (*2ème étage du CRDP, 11 avenue général Champon*) !

Le CIO Grenoble Olympique est situé dans les locaux du LP Guynemer, à proximité immédiate des quartiers sud (*Village Olympique, Villeneuve, Teisseire, Abbaye*) et de nombreux établissements scolaires accueillant une forte proportion d'élèves issus de milieux défavorisés (*collèges Lucie Aubrac, Olympique, Les Saules, Münch, Vercors, Lycées Mounier, Argouges, Guynemer, Le Clos d'Or*). Ce service public connu et apprécié tant par les équipes éducatives de ces établissements, que par les élèves et leurs familles va être fermé, au moment même où les habitants des quartiers sud se sentent stigmatisés.

Il sera fusionné avec le CIO Grenoble-Grenette, situé au centre ville, qui accueille de par sa position centrale et son identification forte dans l'agglomération, un public très nombreux (*4500 personnes accueillies l'année dernière pour des entretiens individuels*). Les deux structures seront délocalisées au CRDP dans des locaux peu fonctionnels, mal adaptés pour un accueil décent du public (*250 m² pour une trentaine de conseillers !*) et, qui plus est, avec des plages d'ouverture moindres. Pour quelle logique ? Dans quel intérêt ?

Le maillage territorial actuel, offrant un service public de proximité, serait donc remplacé, à terme, par de grosses structures qui ne répondent pas aux besoins des élèves et des familles. Les jeunes et les familles les plus fragiles en supporteront directement les conséquences !

Nous avons organisé le samedi 2 avril une action « CIO - Plein vent » place Félix Poulat, afin d'informer le public sur les conséquences d'un tel démantèlement du service public d'Orientation de proximité : nous avons eu un bon accueil et 700 signatures (*en 2h !!*) pour notre pétition. Celle-ci continue à circuler auprès des parents, élèves, enseignants, public des CIO. Nous continuerons à exiger la réouverture de nos CIO pour le maintien d'un service public d'Orientation de proximité et comptons sur la mobilisation de tous !!

- J.G. & F.P. -

Monorientationenligne : l'envers du décor !

Les services du ministère communiquent sur «monorientationenligne»...et ferment des CIO !

Le ministère demande aux enseignants d'inciter les élèves à s'informer auprès de «*monorientationenligne*», mais parallèlement la mise en place de ce service s'accompagne d'une politique de destruction massive du réseau des Centres d'Information et d'Orientation !

S'agit-il à terme de remplacer les entretiens avec les Conseillers d'Orientation-Psychologues par l'utilisation du téléphone et d'Internet ?

Plutôt qu'une écoute réelle, une individualisation nécessaire et un suivi véritable, allons-nous proposer aux jeunes une réponse dématérialisée, chronométrée, standardisée ?...

Outre le fait que les emplois dans les plateformes sont pour la plupart occupés par des personnels précaires sans possibilité d'évolution, il serait dramatique de considérer que leur réponse pourrait se substituer à un contact direct avec un conseiller d'Orientation-psychologue.

Dans le contexte actuel de destruction des services publics, l'investissement massif du ministère en faveur des plateformes «dématérialisées» est très inquiétant.

Il est d'autant plus urgent de s'opposer aux fermetures de CIO et à l'extinction rampante du corps des conseillers d'Orientation-psychologues. Perte de plus de six cents titulaires chez les conseillers d'Orientation-psychologues : cinq départs en retraite sur six non remplacés !

Nous appelons les enseignants et les personnels à signer la pétition contre les fermetures de CIO et à se joindre à la mobilisation des Conseillers d'Orientation-Psychologues et des parents d'élèves pour la défense du service public d'Orientation.

- Joëlle GUILLAUME et Frédérique PÉNAVAIRE -

HIC ET NUNC !

Tribune *Unité et Action*

Les résultats de la campagne des cantonales et, plus encore, le taux élevé d'abstention ont suscité bien des commentaires mais aussi des réactions faussement indignées de la part de ceux qui ont joué avec le feu.

Comment s'étonner en effet que, dans un contexte de déni de justice sociale, les électeurs, abreuvés de débats nauséabonds et de déclarations martiales, ne finissent pas par préférer l'original à la copie ? Comment s'étonner que d'autres, confrontés à la violence d'un gouvernement qui ne sert que les intérêts des privilégiés, choisissent l'abstention, convaincus de l'inutilité de la politique ?

Plus profondément : il est logique que les Français sanctionnent la politique du gouvernement Sarkozy, eux qui sont confrontés au quotidien aux effets désastreux de ces réformes menées tambour battant, contre l'avis de la majorité de la population. Le médiateur de la République, pourtant peu suspect de sympathie de gauche, a lui-même souligné dans son dernier rapport le fossé grandissant entre les citoyens et leurs représentants politiques ainsi que la diffusion de plus en plus large des discours d'exclusion.

Nous payons là le prix d'une politique détestable qui dresse chaque jour des catégories les unes contre les autres, qui sape les fondements républicains : solidarité, cohésion. Les attaques contre tous les services publics s'avèrent particulièrement destructrices. Car derrière les personnels et les missions, ce qui est atteint, c'est tout ce qui cimente le tissu social.

Dans l'Éducation, nous sommes au premier rang pour constater la dégradation du climat social : les dérapages racistes se font plus nombreux dans nos établissements, le manque de confiance dans notre institution et l'individualisme se développent chez les élèves comme chez leurs familles, la détresse sociale s'accroît et pèse de plus en plus lourd sur le devenir et la réussite scolaire.

En tant que personnels, nous constatons aussi la dégradation de notre métier où la caporalisation devient le seul mode de gestion. Du rez-de-chaussée au sommet, c'est Sarkozy à tous les étages !

Les personnels du Second Degré, confrontés aux conséquences de cette politique de ségrégation sociale, culturelle et économique, savent que l'exclusion, la stigmatisation généralisées nous conduisent dans une impasse.

Le SNES, à leurs côtés, est convaincu de la nécessité de ne pas mettre l'arme au pied : c'est dès maintenant qu'il faut rentrer dans le débat politique pour éviter l'atomisation du Second Degré et réaffirmer nos exigences de justice en matière d'emploi, de salaires, de retraites, de services publics et de protection sociale.

- Jean-Louis MOLLARD -

Alors que le Ministre de l'Éducation promet d'améliorer l'enseignement des sciences en France, les attaques se multiplient contre nos disciplines.

Pour faire le point, la section académique du SNES organise un

STAGE SCIENCES

Mardi 10 mai 2011 de 9 h³⁰ à 17 h

à la Maison des Syndicats de Chambéry

Ce stage est ouvert à tous les enseignants de **Physique-Chimie, Sciences et Vie de la Terre et Technologie**, de collège et de lycée, qu'ils soient syndiqués ou non.

Merci de vous inscrire très rapidement en répondant à snes73@aol.com ou s3gre@snes.edu

Vous trouverez sur le site académique un modèle de demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale à déposer dans votre établissement. Passé le 10 avril, elle n'est plus de droit mais vous pouvez la négocier en organisant un rattrapage de vos cours.

Des limites de la pédagogie de la répétition...

Tribune *École Émancipée*

D'aucuns pensent encore que l'essentiel des apprentissages se résume à une lente et persévérante répétition des mêmes exercices. Si cette méthode est sans doute discutable dans nos classes, elle semble avoir fait la preuve de sa nature inopérante en matière de construction d'une stratégie syndicale offensive.

En effet, alors que depuis des années nous analysons, à raison et de façon partagée dans le syndicat, que la situation est chaque année plus grave, il semble que nous sommes incapables de proposer une réponse à la hauteur. Petit retour sur un calendrier de l'échec assuré :

Mois de mars - avril : la CA académique - et, n'en doutons pas, le SNES dans son ensemble - analyse que cette année encore la situation s'est dégradée, que nos mobilisations, certes parfois réussies (*ou au moins pas trop ratées...*), n'ont pas suffi à faire reculer le gouvernement. On en conclut donc qu'il faut maintenir la pression jusqu'à la fin de l'année, enfin jusqu'à avant les examens, il ne faudrait pas abuser tout de même, et que l'on peut donc prévoir une petite journée ~~d'enterrement~~ de mobilisation mi-mai (*et oui, toujours ce satané problème des zones de vacances scolaires*) pour mettre la pression pour la rentrée. On évoque bien, aussi, une campagne de refus des HSA qui serait de nature à perturber sérieusement la rentrée, mais quel sens a-t-elle sans être relayée fortement et clairement au niveau national ?

Mois de mai-juin : on constate que notre marche funèbre n'a pas suffi mais que l'on ne peut plus rien faire avant la rentrée, on envoie donc une adresse au national pour dire que, vraiment, il va falloir faire quelque chose dès la rentrée.

Mais les voies du seigneur - euh, du S4 - sont souvent impénétrables, et on se retrouve au... **Mois de septembre** pour dire qu'il faut une action impérativement avant les vacances de Toussaint. Comme il ne faudrait pas prendre de risques en construisant trop vite, on attend soigneusement de voir comment ça fonctionne avant de poser toute perspective de suite dans le paysage...

Mais, tiens, voilà **les vacances de fin d'année** et ensuite le grand bazar commence pour trouver une date d'action avec les zones de vacances.

Une petite mobilisation mi-janvier et nous revoilà en mars... remonter de cinq paragraphes et recommencer à dérouler le fil !

Voilà, malheureusement, les discussions qui rythment depuis maintenant plusieurs années la C.A. académique de Grenoble. On peut penser, ou non, que la pédagogie de la répétition est fondamentalement inopérante mais ce qui est certain c'est qu'elle l'est au moins pour ce qui est de tirer des bilans des années précédentes en matière de syndicalisme enseignant.

Pourtant, heureuse surprise, la rentrée dernière avait fait exception, avec une mobilisation dès la rentrée, justement analysée comme un succès. Alors profitons de cette fin d'année pour organiser dès maintenant la mobilisation par le développement d'actions diverses (*grèves, blocages, occupations nocturnes ou diurnes avec les parents d'élèves, campagne massive de refus des HSA sans céder au chantage sur les services...*) pour montrer que la machine ne peut plus tourner. Et si cela ne suffit pas, annonçons le plus rapidement possible que c'est bien la rentrée qu'il faudra bloquer... et pas seulement invoquer « *une journée d'action le plus rapidement possible avant les vacances de Toussaint !* ».

- Les élus École Émancipée à la CA académique de Grenoble -

Texte de la CA académique du SNES de Grenoble

La CA académique du SNES de Grenoble se réunit aujourd'hui dans un contexte compliqué. Au plan international, les soulèvements populaires arabes et leurs répressions, la situation en Côte d'Ivoire, l'intervention sous l'égide de l'ONU en Lybie, les catastrophes naturelles et technologiques au Japon occupent les devants de l'actualité.

Au plan national, l'actualité politique prend le pas sur l'actualité sociale, dans les médias, avec la montée du FN, résultant de la politique gouvernementale et de la porosité grandissante entre la droite et l'extrême-droite.

Nous entrons donc dans une période difficile pour nous faire entendre.

Dans le même temps, la même politique au service des mêmes intérêts se poursuit :

- l'ISF et le Bouclier fiscal témoignent de la volonté de toujours favoriser les privilégiés et de dessiner les contours d'une société à deux vitesses ;
- malgré la contestation de plus en plus forte, le gouvernement continue sa politique de destruction massive d'emplois publics ;
- dans le domaine de l'Éducation, les « réformes » se poursuivent, d'autres sont annoncées comme celle de l'évaluation des enseignants.

Malgré ces difficultés, **des actions sont menées, la mobilisation de nos collègues se poursuit.** Le rejet massif des conditions de rentrée dans les établissements (*refus des DHG, initiatives locales...*) et la mobilisation du 19 mars ont permis de dénoncer les attaques contre le service public d'Éducation :

- les conditions de stage désastreuses de nos jeunes collègues ;
- la disparition des moyens octroyés aux AI-PRT et la mise en place de l'IFIC ;
- la multiplication des problèmes de remplacement et les affectations hors disciplines au détriment des conditions de travail de nos collègues et de nos élèves ;
- le recours massif aux emplois précaires ;
- la fermeture des CIO et la suppression massive de postes administratifs et de COPsy ;
- les suppressions massives de postes en collège et les pressions exercées au sujet du Livret de Compétences ;
- les mises en place catastrophiques de la réforme du lycée et la casse programmée de la voie technologique (*1/3 des bacheliers*) qui se traduit déjà dans notre académie par la suppression de 57 postes dans les filières STI dès cette rentrée ;
- la baisse de notre pouvoir d'achat, des salaires et des pensions avec comme seules réponses heures supplémentaires, individualisation des carrières et des rémunérations, indemnités, primes au mérite...

Pour contrer toutes ces attaques, nous devons impérativement peser dans l'opinion et dans le débat politique pour porter nos mandats sur l'École et les personnels.

La CA académique réaffirme son opposition à ces réformes et régressions et estime indispensable d'amplifier dès aujourd'hui la mobilisation :

- en relançant la campagne de refus des HSA et du tutorat ;
- en réaffirmant notre refus du Livret de Compétences au collège et notre exigence de moratoire sur la réforme des lycées ;
- en proposant des actions associant parents et opinion publique (*réunions, occupations nocturnes, limitation volontaire des effectifs par classe*).

Ces actions, déclinées à tous les niveaux, doivent déboucher sur une nouvelle étape nationale de grève et de manifestations dans la deuxième quinzaine de mai.

Votes - Pour : 17 / Contre : 1 / Abstention : 0 / Refus de vote : 0.

Motion sur le Protocole – Précarité

La CA académique de Grenoble considère que le protocole proposé est loin des mandats qui sont les nôtres, mais marque un temps du rapport de force et acte des avancées pour nos collègues précaires. Le SNES syndique depuis longtemps les collègues précaires (*vacataires, contractuels*) et se bat notamment pour des garanties de réemploi.

Cela étant, la CA ne saurait cautionner la volonté du gouvernement de démanteler le Service public par la casse du statut des fonctionnaires. Nous devons continuer la lutte pour obtenir une hausse massive du nombre de postes aux concours de recrutement.

Dans cette démarche, les CDI ne doivent être qu'une transition ponctuelle, avant un plan de titularisation.

Pour ces raisons, la CA académique de Grenoble appelle le SNES à mandater la FSU en faveur de la signature de ce protocole. Elle appelle la FSU à tout mettre en œuvre pour porter ses mandats lors du débat législatif et lors des discussions ultérieures.

Votes - Pour : 16 / Contre : 1 / Abstention : 2 / Refus de vote : 0.

PROTOCOLE SUR LES NON-TITULAIRES : LE COMBAT POUR LA TITULARISATION SE POURSUIT !

Des négociations capitales viennent de s'achever au ministère de la Fonction publique sur la situation des agents non-titulaires dans un contexte d'attaque contre le statut. C'était une demande de longue date de la FSU et de ses syndicats dont la détermination à faire aboutir un nouveau plan de titularisation n'a jamais faibli alors que, depuis la dernière loi de résorption sur la précarité de décembre 2000, cette dernière s'est non seulement reconstituée mais encore aggravée. D'où notre implication sans relâche dans ces négociations où nous avons porté nos revendications pour obtenir des avancées concrètes, notamment celle d'un nouveau plan de titularisation

Mais avant même le début des négociations, le secrétaire d'État à la Fonction publique avait prévenu : ce ne serait pas le seizième plan de titularisation de l'après-guerre et, au moment même où les négociations débutaient, le député UMP Mancel déposait une proposition de loi très régressive, destinée à renoncer définitivement au statut pour lui substituer un contrat de droit commun !

L'unité syndicale a permis de mettre en échec les tentatives de « donnant-donnant » du gouvernement : quelques titularisations contre un nouveau contrat précaire, au terme incertain, « *le contrat de projet* ». La FSU a même réussi non seulement à élargir le champ des ayants droit du dispositif de titularisation mis en place sur une période de quatre ans par le biais d'examen professionnels ou de concours réservés mais, aussi, à faire en sorte que la condition d'être en fonction, ou en congé régulier, le 31 mars, pour en bénéficier, soit élargie au premier trimestre 2011.

Le texte soumis à signature par le gouvernement à l'issue des négociations comporte des améliorations et ne présentait plus de recul par rapport à nos mandats et c'est pourquoi les instances du SNES, du SNEP et du SNUEP s'étaient prononcées en faveur d'une signature, malgré ses insuffisances. Mais il manifeste aussi de nombreuses limites, écartant une partie importante des personnels précaires. Si au sein de son bureau national, une majorité (59%) s'est prononcée en faveur de la signature par la FSU de ce protocole, la majorité qualifiée (70 %) n'a pas été obtenue.

La poursuite du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a pesé sur la décision de la FSU en suscitant un vrai doute sur la faisabilité du protocole.

De surcroît, le refus du gouvernement de s'engager sur un nombre de titularisations renforce les doutes sur sa concrétisation. Tron a évoqué dans

les médias la possibilité de 50 000 titularisations, ce qui représenterait seulement 1 agent sur 14, 700 000 agents entrant dans le champ du protocole. Le ministère a toujours refusé de s'engager sur ces chiffres.

Une nouvelle phase s'ouvre. La non-signature de la FSU ne l'écarte pas des négociations qui doivent s'engager pour l'application du protocole ministère par ministère « *en étroite concertation avec les organisations représentatives* ». En tant qu'organisations majoritaires, SNES, SNEP et SNUEP ont donc toute leur place parmi celles prévues au ministère de l'Éducation nationale. Nous avons d'ores et déjà obtenu l'engagement d'une série de groupes de travail en juin alors qu'un seul était prévu en faisant valoir l'ampleur des sujets à traiter : mise à plat de la gestion des non-titulaires ; recensement des ayants droits, modalités de titularisation...

Par ailleurs, le protocole n'est qu'une première étape et n'a qu'une valeur morale... Le débat parlementaire va désormais s'engager : dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale avant juin, vote à l'automne puis publication de la loi prévue début 2012.

Nous interviendrons, auprès des parlementaires pour que les mesures positives que comporte le protocole soient mises en œuvre sans restriction et que de nouvelles étapes vers la titularisation soient franchies.

- Vincent LOMBARD -

Une CCP s'est tenue au rectorat de Grenoble le 14 avril. Consultez le compte rendu dans la rubrique « Non-titulaires » académique :

<http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?rubrique249>

Non-titulaires, nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier et des modalités mises en place. Soyez vigilants et prenez part aux actions revendicatives que nous vous proposerons !

- ▶ Pour nous contacter : s3gre@snes.edu
Objet : Non-titulaires
- ▶ Consultez aussi les rubriques Non-titulaires du SNES national :
<http://www.snes.edu/-Non-titulaire-.html>
et de la FSU nationale :
<http://www.fsu.fr/-Situation-des-agents-non-Video-Expression-directe-Precarite-FSU-Precaires>

Une curieuse conception du débat et de l'information

Lorsque Philippe Marini, sénateur UMP, « *président de la mission commune d'information sur la prise en charge de la Dépendance et la création du Cinquième risque* » s'exprime dans les colonnes de l'US magazine (n° 706 du 5 mars 2011), il chausse ses gros sabots comme on dit. Il affirme d'emblée que « *le vieillissement s'accompagne d'un accroissement progressif du nombre de personnes âgées dépendantes qui devrait s'accroître au cours des quelques décennies à venir* ». « *Accroissement* », « *accroître* », le choix du vocabulaire est tout sauf innocent ; il s'agit, comme pour les retraites, de tenir un discours alarmiste servant à justifier a priori des mesures décidées à l'avance, à prendre d'urgence, sans véritable consultation ni débat public, derrière le rideau de fumée d'une pseudo-concertation. Mais il n'y a pas que le vocabulaire, il y a le contenu des affirmations : rien ne permet de dire que le nombre de personnes âgées dépendantes va automatiquement s'accroître car l'on sait déjà que si l'espérance de vie augmente, l'espérance de vie en bonne santé augmente encore plus vite et nul ne sait aujourd'hui quelle sera la situation dans 20 ans, où des maladies comme celle d'Alzheimer ou de Parkinson seront sans doute guérissables, et d'autres encore. Et même s'il y a accroissement, rien ne permet de dire que cet accroissement va s'accroître et le constat fait sur l'espérance de vie en bonne santé autorise à affirmer le contraire.

La mission, dit-il « *a formulé de nombreuses propositions pour ... diminuer le reste à charge des familles* » et il annonce dans la foulée « *une échelle dégressive selon le revenu pour l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) en établissement* » et, plus loin, pour les bénéficiaires « *une prise de gage sur la fraction de patrimoine dépassant un seuil qui pourrait être fixé à 200 000 euros* ». Il ne dit pas que la proposition de la mission est de récupérer sur le patrimoine (*prise de gage*) à partir d'un seuil de 100 000 euros pour une personne et que ses 200 000 euros vaudraient pour un couple par exemple. Il n'explique pas comment le fait de conditionner l'APA au niveau des ressources puis de la récupérer sur l'héritage va diminuer le reste à charge des familles. Il ment grossièrement. De même qu'il ment lorsqu'il explique plus loin que « *cette mesure (la prise de gage) parfois mal comprise, nous paraît mettre en œuvre une solidarité intergénérationnelle* » alors qu'elle relève au mieux de la solidarité familiale (*et non pas intergénérationnelle*), mais constitue plus réellement une double peine pour les familles dans lesquelles la prise en charge d'une personne dépendante est déjà

lourde de conséquences matérielles, financières, sur la vie quotidienne, et qui devront ensuite rembourser les allocations perçues.

Philippe Marini ajoute encore que le choix de bénéficiaire de l'APA au risque de voir son patrimoine confisqué sera « *un choix individuel clair au moment de l'entrée en dépendance* ». Chacun imagine bien une personne atteinte par la maladie d'Alzheimer faisant ce « *choix individuel clair* ». Mais restons en là, toute son argumentation est du même tonneau. Mais si c'est ça l'information que la mission nous fournit pour le débat, alors qu'est-ce que c'est la désinformation ?

Une question emblématique

Dans l'appel que la FSU lançait pour la participation aux manifestations du 2 avril pour la Protection sociale, Élisabeth Labaye écrivait : « *La question de la dépendance est emblématique des dangers de privatisation de la Sécurité sociale* ». En effet, au lieu d'élargir la prise en charge de la dépendance par la Sécurité sociale qui assume déjà 60% des dépenses, ce que veulent nous faire avaler Monsieur Marini et ses amis politiques c'est

- ♦ Une augmentation de la CSG sur les retraites
- ♦ Une 2^{ème} journée de solidarité (*après la Pentecôte, pourquoi pas le lundi de Pâques !*) dont l'assiette pourrait être élargie aux artisans, professions libérales, agriculteurs, ... et ... retraités !
- ♦ La récupération des prestations sur le patrimoine
- ♦ Une assurance dépendance obligatoire à partir de 50 ans ...

Tout le contraire d'un droit universel et de la solidarité qui sont les piliers de la Sécurité sociale.

Si on ajoute que prendre le parti de ne traiter cette question de la dépendance que comme une question concernant exclusivement les personnes âgées, c'est vouloir maintenir la coupure entre dépendance et handicap avant 60 ans et après 60 ans. Que si ces mesures sont adoptées, on verra bientôt que ce que la Sécurité sociale prend actuellement en charge sera progressivement laissé aux assurances individuelles.

Ne laissons pas enfoncer un coin supplémentaire dans le socle même de la Sécurité.

Avec le SNES et la FSU, revendiquons une prise en charge complète par la Sécurité sociale et intervenons dans le débat. Le Parlement devrait délibérer avant fin juin.

- Jean-Claude LAMARCHE -

NON À LA CASSE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Depuis 2 ans, le SNES dénonce la volonté ministérielle de vouloir faire disparaître la filière technologique. Depuis 2 ans, le SNES affiche sa volonté de convaincre et de mobiliser pour le maintien et le développement de la voie technologique.

Aujourd'hui, les faits nous donnent raison : la réforme des bacs STI qui devrait s'appliquer à la rentrée 2011, est en fait une opération de diversion dont le but est d'étouffer cette filière en la rendant incompréhensible et abstraite aux yeux de tous : enseignants, élèves, parents,...

Pour preuve supplémentaire, un extrait, ci-dessous, de la lettre que des enseignants en STI dans l'académie de Grenoble, participant à la formation, ont adressé aux Inspecteurs Régionaux :

« Nous avons admis le principe de l'autoformation en espérant que les contenus des connaissances des autres disciplines seraient accessibles et compréhensibles aux néophytes que nous sommes. Il n'en est rien. Les corpus de connaissances mis à notre disposition sont absolument incompréhensibles et abscons pour un public n'ayant aucun pré-requis dans les disciplines hors de sa spécialité. Nous ne pouvons même pas utiliser ces journées de formation pour étudier des systèmes sur lesquels les élèves travailleront, en effet la dotation de ces systèmes dans les établissements n'est pas encore faite... à moins de 3 mois de la fin de l'année scolaire. Nous portons à votre attention que nous ne voyons plus l'utilité de nous rendre à des journées de formations qui coûtent cher et dont le contenu ne correspondent ni à nos besoins ni aux ambitions affichées pour nous permettre d'aborder cette réforme en ayant les compétences requises pour assurer un enseignement en face à face pédagogique avec nos classes. »

Ce n'est pas l'incompétence des inspecteurs ou des formateurs qui produit un tel résultat : c'est la volonté de bâcler une réforme pour la discréditer aux yeux de tous en organisant un enseignement non maîtrisé, sans contenu précis, sans exigences et assumé par un seul enseignant dans sa classe !

Tout cela s'inscrit dans la réforme du lycée que l'on peut résumer ainsi :

SUPPRIMER LES POSTES, AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE ET PAR GROUPE,
SUPPRIMER LA DIVERSITÉ DES VOIES DE FORMATION.

C'est cette politique qui est à l'œuvre dans toutes les filières : désormais les classes à 35 élèves et les groupes à 24 deviennent la norme, les horaires disciplinaires diminuent et les tronc communs se multiplient.

De plus, une nouvelle réforme des bacs STG est annoncée et nul ne doute que ce soit pour les mêmes raisons.

UN CHANGEMENT MAJEUR

Désormais, l'Éducation Nationale affirme vouloir se contenter d'assurer à tous un Socle commun avec de l'aide personnalisée et du soutien. Même si les filières distinctes continuent à exister, le but poursuivi est de les rapprocher pour n'en faire qu'une qui sera agrémentée de quelques options. En ce qui concerne la diversification des apprentissages et des contenus, il semble que la tâche sera donnée au secteur privé par le biais des formations en alternance. Ainsi, concernant les BTS (dont la réforme était annoncée pour 2010), nous avons toutes les raisons de craindre leur affaiblissement dans le secteur public de l'Éducation Nationale mais, par contre, de voir leur développement en alternance dans le secteur privé (Cela est cohérent avec l'objectif affiché de réserver les places en BTS aux bacs Pro et d'envoyer les élèves de STI2D [ou STG] à l'Université). En ce qui concerne les contenus enseignés en BTS industriels, on peut craindre, comme en STI2D, la disparition de la Physique Appliquée, matière qui combine mesures et théorie par des expérimentations à faible effectif.

Ainsi, l'Éducation Nationale ne se fixe plus pour but de donner une formation qualifiante à tous en diversifiant les apprentissages et les contenus. Ainsi, les réformes mises en œuvre visent à ne plus faire exister qu'un moule unique au lycée et à envoyer vers le privé et l'alternance tous ceux qui ne se satisferont pas de cet enseignement.

QUE FAIRE ?

Il est clair que l'existence, au lycée, des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle), assurées par l'Éducation Nationale, est l'enjeu central. C'est le sens à donner aux mobilisations actuelles et à venir pour que la grande majorité de la profession porte le même projet et ainsi pourrions-nous peser dans le débat politique et rendre nos propositions incontournables.

Réforme STI2D

Les suppressions de postes à la rentrée 2011 dans l'académie de Grenoble.

- Génie mécanique Construction : 19
- Génie mécanique Production : 11
- Physique Appliquée : 7
- Génie civil : 5
- G.I. Plasturgie : 3
- Biochimie - Biologie : 2
- Génie électronique : 2
- Mécanique Auto : 2
- Microtechnique : 2
- Sc. & Techn. Ind. : 1
- Sc. & Techn. M. : 1
- Génie Chimique : 1
- Électrotechnique : 1

Soit un total de 57 postes supprimés !

- Jacques FOGLIARINI -

Samedi 23 avril

St Michel de Chabrillanoux



FÊTE FSU-Ardèche 2011



- 14 H 00 ~ Film « Walter, retour en résistance »

15 H 30 - 17 H 30 « Résistances »

Débat animé par Jean-Michel DREVON (FSU nationale) avec

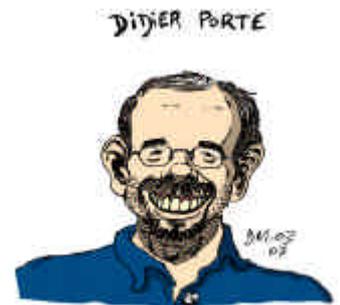
- ❖ Didier PORTE, journaliste et humoriste
- ❖ Gilles PERRET, réalisateur
- ❖ Élisabeth WEISSMAN, journaliste-essayiste
- ❖ Richard MOYON, porte-parole RESF.

- 17 H 30 - 19 H ~ Spectacle: « Résis'tente »
- 19 h - 21 H ~ Repas assuré par les militants de la FSU

Animation assurée par La FANFARE en PÉTARD

21 H : Spectacles

« Didier PORTE aime les gens »



et

La FANFARE en PÉTARD



Tout l'après-midi Stands - Librairie - Buvette.
Vignette de soutien en vente au prix de 10 euros



CTPD du 24 mars 2011

Après le comité départemental sur les DHG, le comité sur les suppressions et les créations de postes, les nouvelles ne peuvent être bonnes : sur les créations, 9 postes sont à complément de service et 4 sont de simples transformations de postes PEGC en postes de certifiés et « l'obole » du département aux 16000 suppressions est de 6 postes malgré l'augmentation du nombre d'élèves : + 257, selon les chiffres de l'administration. Et 11 postes en lycée passés à la trappe ! Les conditions vont être dures pour tous, les personnels et encore plus pour nos futurs élèves avec ces effectifs trop lourds.

Autre mauvaise nouvelle, les postes bloqués pour l'affectation des stagiaires : 29 au total pour l'Ardèche et environ 300 sur l'académie. Cela signifie que les postes ouverts aux mutations sont peu nombreux et qu'il va être difficile de bouger. Il est encore temps de résister : rien n'est joué.

**Résister, c'est aussi le thème du débat de la Fête de la FSU ,
le 23 avril à Saint Michel de Chabrillanoux .**

Venez apporter votre éclairage ce jour-là pour renforcer le dynamisme (voir au verso).

- Noëlle BRETT, pour le S2_07 -

Déclaration liminaire du SNES –FSU

Avec les 257 élèves supplémentaires à la rentrée 2011, la création de plusieurs postes aurait dû être effective, comme nous le montrent les informations de certains établissements. Cela aurait dû favoriser ainsi la lutte contre le chômage, la précarité et faciliter les mutations. **Au contraire, les suppressions inscrites dans le document préparatoire à ce CTPD sont l'application stricte du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et des 16000 suppressions d'emploi. Chaque département doit verser son « obole » à cette politique sans tenir compte des besoins et des spécificités du local.** D'ailleurs, nous sommes surpris de voir que des suppressions qui n'ont pas été présentées en CA apparaissent sur les documents du CTPD. Elles ont donc été décidées par vos services et ces faits rendent difficile l'implication de nos collègues dans ces conseils d'administration.

Avec le choix du resserrement des structures, la disparition des moyens pour les groupes et le regroupement des heures supplémentaires sur quelques matières, pour embaucher des vacataires **et ainsi ne pas créer de poste, c'est la qualité de l'enseignement offert aux élèves qui est considérablement amoindrie.** Les divisions trop chargées pénalisent toujours les mêmes, les élèves « moyens » ou en difficultés, ceux qui n'ont pas chez eux l'aide leur permettant de compenser les conditions d'enseignement.

Nous craignons aussi l'augmentation du nombre de postes en complément de service – **en effet , sur les 13 postes créés , 9 sont à complément de service** – et, aujourd'hui, la question est d'importance à cause de la ponction qu'elle entraîne sur la réserve départementale pour financer les heures de communes non limitrophes.

Restera-t-il des moyens pour financer l'ouverture de divisions, nécessaire vu la lourdeur des effectifs par division annoncée au précédent CTPD dans de nombreux établissements ?

Nos interrogations portent aussi sur les 3 suppressions de postes en SEGPA, en contradiction avec les moyens supplémentaires annoncés au dernier CTPD. Nous craignons que cela n'augure la multiplication des compléments de services en SEGPA attribués à des certifiés.

Beaucoup d'établissements (15 sur 26) sont encore sous-dotés en moyens de Vie scolaire, particulièrement le collège de Tournon. Ce manque d'effectif nuit à la qualité de vie et d'étude dans les collèges et peut poser de sérieux problèmes de sécurité.

Les postes réservés l'an dernier aux stagiaires - *placés dès la rentrée 2010 à temps plein devant les élèves, sans formation* - ont participé au blocage des mutations.

Cette année, à la suite du mouvement interacadémique, 294 postes sont bloqués contre 116 vacants, offerts au mouvement Intra (*y compris les postes sur zones de remplacement*). La disproportion entre ces chiffres rend les mutations des collègues quasi impossibles, à l'exception des dossiers médicaux ou de quelques situations familiales complexes.

Alors nous posons la question : comment faire aussi bien ou mieux avec moins ?

Congé Formation : une stratégie individuelle pour la reconnaissance de notre métier

491 collègues ont cette année demandé à bénéficier d'un congé Formation contre 453 l'année dernière. Le nombre de demandes en hausse n'est pas suivi par un effort du rectorat qui continue à attribuer 540 mois de congés, équivalant à 0,05 % de la masse salariale. Suite aux profondes modifications de l'année dernière, le SNES n'a pas jugé opportun de demander un changement significatif des règles pour cette année, pour ne pas léser les collègues qui ont envisagé, du fait de la difficulté à l'obtenir, des demandes sur plusieurs années.

Cependant, l'action du SNES a permis des avancées dans les modalités d'attribution :

- la garantie pour tous les agents de pouvoir bénéficier d'un congé de 10 mois fractionnable, contre toute levée d'une opposition pour nécessité de service invoquée par le rectorat ;
- l'abandon de l'avis des IPR dans l'attribution des congés de Formation visant à une évolution dans le métier.

L'année dernière, nous avons pu obtenir que les avis ne soient pas pris en compte, cette année ils n'ont pas été sollicités. Le résultat est significatif : des collègues demandant des formations pour des raisons personnelles de réorientation, sans difficulté dans leur métier, ont pu obtenir leur congé. C'est la garantie que le congé de Formation est bien un droit individuel à la formation, et non un levier pour les IPR et la DRH permettant de gérer les carrières des enseignants. Il ne reste pour nous qu'un pas pour que tous les dossiers soient jugés selon les mêmes règles.

Reste le problème fondamental du nombre de congés, toujours insuffisant. Le SNES revendique que le nombre de congés correspondent à 2.25 % de la masse salariale contre les 0.20 actuels, seule garantie pour que tous les collègues bénéficient d'un véritable droit à congé.

Cette situation est exacerbée par la quantité des demandes de congés pour préparer l'agrégation interne, 2/3 des demandes cette année. Outre le fait que cela favorise le corps des certifiés dans l'attribution des congés, cette situation pose une question de fond essentiel. Le SNES a rappelé que le congé de formation est un droit individuel à la formation et que le rectorat a la possibilité d'accorder des décharges de service aux collègues préparant l'agrégation interne sur d'autres crédits. Une première réussite sur cette question était la reconnaissance l'année dernière de cette situation et l'attribution de congés supplémentaires pour les admissibles à l'oral, attribution confirmée cette année.

Nous pouvons nous interroger sur les motivations des demandes. Être agrégé, c'est une reconnaissance de notre métier, avoir un temps de service inférieur de 3 heures, un salaire en hausse : c'est « Travailler moins, pour gagner plus ! ». L'agrégation est alors une réponse individuelle au délitement de notre pouvoir d'achat, à l'allongement de notre temps de travail du fait de la multiplication des tâches dans nos établissements, etc. À la lecture de ces demandes, le mandat du SNES d'être tous agrégés ne prend pas seulement tous son sens, il est porté par toute la profession ! En faire une réalité, c'est lutter pour.

- François LECOINTE -

DIF : le droit des combattants ?

Le rectorat a enfin publié les modalités du **Droit Individuel à la Formation (DIF)**, trois ans après la publication des décrets sur le DIF pour la Fonction publique.

Dans la droite ligne des fiches Chatel, la circulaire indique que « *les formations se dérouleront de préférence pendant les vacances scolaires* ». La manœuvre est grossière : pour éviter d'avoir recours aux remplacements, le rectorat alourdit encore la charge de travail des enseignants en entretenant la confusion entre temps de service et temps de travail.

Alors que le DIF devrait être conçu comme un véritable droit à la Formation continue, le rectorat le limite aux seules perspectives de mobilité professionnelle.

Obtenir une formation dans le cadre du DIF relève du parcours du combattant. Après l'avis du chef d'établissement et de l'IPR, les conseillers « mobilité-carrière » des rectorats devront instruire individuellement chaque demande. Preuve de l'orientation très limitée et utilitariste vers laquelle tend le ministère.

Le droit individuel à la formation (DIF) est reconnu pour les agents de la Fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2008. Chaque agent cumule 20 heures par année de droit à la formation, plafonnée à 120 heures. Le type de formation peut aller de la formation statutaire à la formation en vue de satisfaire des projets personnels.

La mise en place du DIF fait suite à la signature d'un accord entre le ministère de la Fonction publique et l'UNSA, la CFDT et la CFTC. La FSU avait refusé de signer l'accord, notamment parce qu'il introduisait la possibilité de formation en dehors du temps de travail.

- F.L. -

Qui décide de la formation des enseignants ? Les postes ou la grippe ?

Suite à nos demandes de revoir les conditions de formation des stagiaires, le rectorat a invité à un groupe de travail les organisations syndicales pour les premier et second degrés le 23 mars, dans la période des CTPD et CTPA annonçant les différents postes supprimés. Pour y porter ses revendications, la délégation de la FSU, composée des SNUipp, SNES, SNEP et SNUEP, a écrit au Recteur *.

Le contenu informatif de ce GT ne nous a pas étonné : le rectorat s'est félicité du dispositif d'accueil dans le Premier degré et a qualifié la situation du Second degré de « *globalement positive* », notant que le nombre de collègues en difficulté n'était pas plus haut que l'année dernière. La FSU a pu ensuite goûter aux interventions de l'UNSA et du SGEN, ne questionnant le rectorat que sur des points annexes, sur les seules écoles primaires, et revendiquant une formation plus en amont de l'année de stage pour permettre aux stagiaires d'aborder plus sereinement cette année à temps plein. Pain béni pour le rectorat qui a pu annoncer que les stagiaires à la rentrée 2011 seraient bien sûr mieux formés, car ils avaient eu un stage en responsabilité en M2 de six semaines.

Le ton a particulièrement changé devant nos interventions. À l'opposé d'un consensus mou autour de la situation actuelle, nous avons présenté le bilan de cette année, fort des remontées de plus de 150 stagiaires syndiqués au SNES, au SNEP et au SNUEP. Sur les 18.91 % de stagiaires en complément de service, les 10 % en RRS/ZEP, le quart des tuteurs hors des établissements, les 31 stagiaires qui n'ont pu partir avec les autres en stage, faute de TZR, contractuels ou de M2 pour les remplacer, le Secrétaire général de l'académie n'a pu qu'acquiescer à notre bilan. Sur les situations de stress, de fatigue, de souffrance de nos jeunes collègues, les IPR présents n'ont rien contesté de nos propos. Sur les demandes des stagiaires d'avoir une véritable formation pédagogique dès le début d'année, non pas en tenue de classe sur quatre jours au premier trimestre, mais en alternance avec la prise en main de leur classe, le rectorat a réagi en annonçant que la place des stages dans l'année sera revue pour l'année prochaine, avec une période de stage pendant une semaine fin septembre. Quel souci pédagogique ? Les stagiaires pourront « *imiter* » leur tuteur dans les premières semaines annonce un IPR, avant de nuancer ces propos devant nos réactions sur cette conception de notre métier.

La véritable justification viendra de la bouche de notre Secrétaire général : la période de stage massé en mars n'est pas la plus favorable. Déjà, du fait de la pénurie des TZR et du manque de M2 exploitables, la situation était tendue (*étrangement, nous l'avions indiqué à son prédécesseur en mars 2010*). Mais surtout, en pleine période de grippe, il

est difficile de trouver des remplaçants ! Voilà donc le nouvel axe de bataille pour améliorer la situation de nos jeunes collègues : la vaccination obligatoire pour l'année prochaine.

Et surtout, quelle nécessité de remplacer pour une semaine ? Une courte absence, même répétée, sera moins remarquée...

Seule réponse à nos revendications : le Secrétaire général nous avoue ne pas avoir le pouvoir de « *changer l'eau en vin* ». Posture d'impuissance du rectorat à améliorer les conditions, suivisme du SGEN et de l'UNSA, la FSU refuse d'accompagner cette réforme que soi-disant tous combattent. Devant la stagnation des conditions d'entrée de métier de nos collègues enseignants et CPE (*service en responsabilité à temps plein, complément de service, supports en RRS/ZEP...*), les SNES, SNEP et SNUEP ont répété et signé leur revendication.

Pour la FSU, l'année de stage qui suit l'admission au concours fait partie intégrante de la formation initiale et doit être une année pleine et entière de formation. Celle-ci nécessite un temps d'enseignement réduit à 6 heures par semaine pour les certifiés, agrégés et PLP ; 10h, incluant le forfait AS de 3h pour les enseignants d'EPS ; et un temps de présence dans l'établissement réduit à 12 heures par semaine pour les CPE et documentalistes. Le reste du temps de service doit être consacré à la formation professionnelle dans le cadre d'IUFM rénovés.

Devant le refus du rectorat de revoir sa copie, nous appelons les collègues à refuser de se porter volontaires pour être tuteurs. Le SNES va informer tous les S1 des supports retenus pour des stagiaires et appellent tous les collègues à manifester leur opposition en CA, à informer les parents d'élèves de la situation.

Pour finir sur une note positive, nous avons applaudi des deux mains aux annonces concernant les étudiants en M2 pour leur stage 108 heures : les étudiants seront accueillis dans les établissements par un enseignant pour une moitié d'observation et une moitié en situation d'enseignement. Les M2 prendront en charge les classes du collègue les accueillant pour 9 heures par semaine, permettant une véritable pratique accompagnée. Pour le SNES, ce dispositif doit être *a minima* étendu aux stagiaires lauréats des concours.

- François LECOINTE -

* Le courrier de la FSU au Recteur, la pétition (etc.) sont téléchargeables sur <http://www.grenoble.snes.edu>

Bienvenue dans la Grande Muette !

Les affectations dans une autre discipline : une pratique scandaleuse en pleine augmentation et la seule réponse de l'administration est d'imposer la loi du silence.

Une affectation hors discipline est une affectation dans une discipline qui n'est pas celle du concours de recrutement et pour laquelle les collègues n'ont aucune formation, ni didactique, ni pédagogique.

Il y a déjà quelques années, que le rectorat de Grenoble est l'un des plus zélé de France pour affecter des enseignants hors discipline (l'an passé, l'ancien Secrétaire général du rectorat s'en vantait même dans la presse) : TZR (Titulaires de Zone de Remplacement) de STI affectés en Mathématiques, TZR de Lettres modernes affectés en Lettres-Histoire en lycée professionnel...

Mais cette année, cette pratique s'amplifie : des TZR de STI sont cette fois affectés en Technologie, un nombre en augmentation chaque semaine de TZR de Physique-Chimie se retrouvent Mathématiques au collège ou en Maths-Sciences en lycée professionnel, mais aussi des TZR d'Histoire-Géographie en Lettres-Histoire en lycée professionnel ou de Philosophie en Lettres modernes.

Et cela commence à toucher aussi des titulaires de postes fixes qui se voient « proposer » soit de compléter leur service dans leur établissement mais dans une autre discipline (professeur d'Italien en Français, d'Éducation musicale en Technologie,...), soit de compléter leur service dans un autre établissement... au risque de voir leur poste supprimé !

Ces affectations hors discipline sont les conséquences directes des suppressions massives de postes :

- la baisse des postes aux concours entraîne des manques de professeurs dans certaines matières (Mathématiques, Technologie,...)
- l'augmentation des heures supplémentaires provoque l'augmentation du nombre de personnes qui doivent aller compléter leur service ailleurs (alors qu'il reste des heures dans leur discipline dans leur établissement, mais ce sont des heures sup... à attribuer à d'autres où à un vacataire)
- les réformes en cours (destruction de la filière technologique, réforme du lycée avec diminutions horaires et mise en place du tronc commun, suppression d'enseignements en groupe ou augmentation de la taille des groupes) engendrent un « excès » artificiellement entretenu de professeurs dans certaines matières (STI, Physique-Chimie,...) alors que les collègues en poste fixe voient les effectifs des groupes augmenter quand ceux-ci ne sont pas purement et simplement supprimés.

Les affectations hors disciplines sont des aberrations pédagogiques : les enseignants se retrouvent brutalement devoir enseigner une discipline dont ils ne maîtrisent ni le

contenu, ni la didactique, ni la pédagogie. Car, même si parfois certains sont capables de faire une partie des exercices, comme par exemple un enseignant de Physique affectés en Maths, c'est tout autre chose que de savoir expliquer et enseigner les mathématiques à une classe entière !

Ces affectations révèlent aussi un mépris envers les élèves et leurs parents et génèrent des injustices : ces élèves n'auront pas les mêmes chances que ceux qui ont un vrai professeur de la discipline.

C'est enfin une injure magistrale à tous les professeurs de toutes les disciplines (Mathématiques, Technologie,...) : l'administration estime que leur travail peut très bien être fait par des personnes sans formation pour cette discipline.

L'administration franchit encore un pas de plus. Par une juste honnêteté professionnelle, des collègues affectés hors discipline souhaitent informer les parents qu'ils ne sont pas professeurs de la discipline que le rectorat les contraint à enseigner. Mais l'administration fait pression sur eux pour qu'ils le cachent, quitte à ce que ces collègues passent pour des incompetents : car, évidemment, les élèves et les parents se rendent vite compte qu'ils ne sont pas très à l'aise avec cette discipline qui n'est pas la leur mais l'administration leur répond que l'enseignant est « compétent » ! Ainsi beaucoup de chefs d'établissement font pression verbalement ou en notant mal certains collègues dans cette situation et le rectorat va jusqu'à lancer des procédures disciplinaires contre les collègues uniquement sur le motif qu'ils ont informé les parents !

Il faut donc que nous nous dressions collectivement contre ces affectations en pleine augmentation et que nous mettions un coup d'arrêt à ces pratiques administratives d'un autre temps :

- en étant solidaire avec les collègues affectés hors discipline pour qu'ils ne se retrouvent pas seuls : faire une pétition locale, des motions en Conseil d'administration,... pour dénoncer leur situation. Nous sommes tous concernés car, demain, ceci peut arriver à n'importe lequel d'entre nous. Visiblement l'administration expérimente ses pratiques managériales sur un petit nombre avant de les généraliser à tous.
- en en parlant autour de vous, aux professeurs et aux parents d'élèves qui ignorent très souvent ces situations (l'administration fait tout pour les cacher).
- en participant aux actions qui sont mises en place par le SNES (voir sur le site académique du SNES : <http://www.grenoble.snes.edu> dans l'onglet « Actions »)
- en continuant de manifester contre les suppressions de postes, les réformes destructrices du système éducatif,... à la source de tous ces problèmes.

C'est seulement ensemble que nous pourrons lutter contre la destruction organisée de l'Éducation nationale.

- Cyril BOREL -

TICE et ENT : quels pièges éviter ?

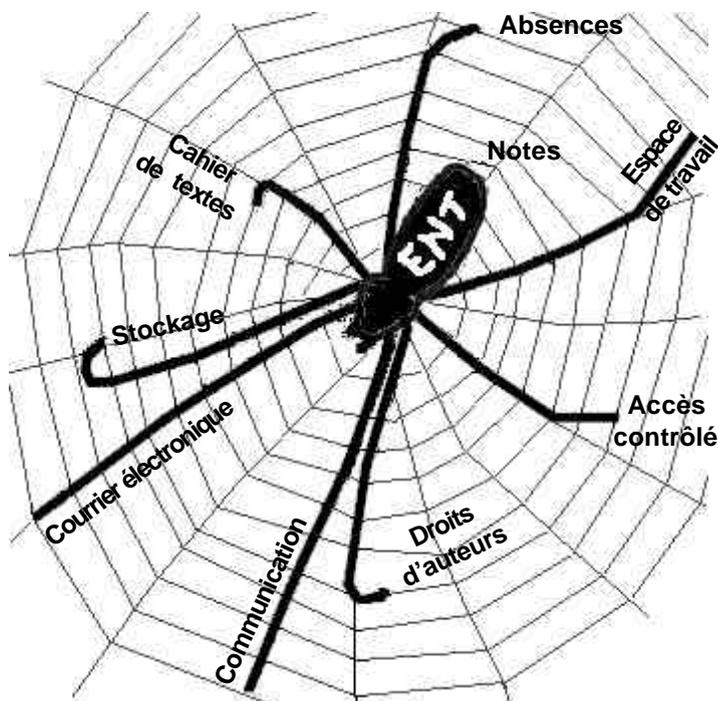
Le fait d'être convaincu des apports positifs des TICE y compris dans nos pratiques professionnelles ne doit pas nous empêcher de garder l'esprit critique vis-à-vis de l'utilisation qui peut en être faite ou des contraintes supplémentaires qui risquent de nous être imposées...

Le **courrier électronique** ne remplace pas le carnet de correspondance, et on ne peut jamais être certain qu'un courriel est bien arrivé à son destinataire, sauf si celui-ci atteste sa réception.
L'**adresse professionnelle** prenom.nom@ac-grenoble.fr doit être réservée à un usage professionnel.
L'envoi électronique de **circulaires** ne dispense pas d'un affichage sur les panneaux administratifs.
Pas d'envoi de courriel **administratif** pendant le **week-end**, par exemple pour convoquer les profs à une réunion le lundi...

Les **espaces de travail** en ligne doivent être sécurisés, et les **droits d'accès** clairement délimités après une consultation des enseignants. Les documents mis en ligne doivent respecter les **droits d'auteurs**.
Pas de **correspondance** avec les élèves à toute heure du jour ou de la nuit : il faut fixer **règles et limites** !

Le **cahier de textes** en ligne ne dispense pas les élèves de remplir leur agenda personnel en y notant leurs devoirs et leçons.
Pour remplir le **cahier de textes**, il vaut mieux se contenter du minimum (*points abordés en cours et devoirs à faire*) et éviter de joindre une multitude de documents... que l'on en soit ou non l'auteur.
Le cahier de textes doit pouvoir être **modifié / corrigé** tout au long de l'année, même après « *visa électronique* » du chef d'établissement ou de l'inspecteur pédagogique.
L'**accès** au cahier de textes numérique d'une classe est-il permis aux élèves d'une autre classe et un enseignant peut-il consulter le cahier de textes de ses collègues ?

Saisie des notes : un enseignant doit pouvoir mettre seulement la moyenne du trimestre s'il le souhaite.
Un enseignant peut-il consulter les notes que ses collègues ont attribuées à leurs élèves ?



Il est permis d'informer les familles concernées qu'un professeur est absent, mais pas d'en préciser la raison ni de publier la liste des **enseignants absents** sur le site Web de l'établissement.

Les informations publiées sur **Internet** (*blogs, sites personnels ou d'établissement, réseaux sociaux...*) peuvent très vite être diffusées au-delà des destinataires prévus : **prudence et vigilance** s'imposent !

Où sont **stockées** les données de l'**ENT** (*textes, notes, absences...*), par qui et pendant combien de temps ?

Les élèves ne sont pas tous équipés d'un ordinateur... et les enseignants non plus : il doit donc y avoir des **alternatives** au « *tout numérique* » et un enseignant doit garder la **liberté** d'utiliser ou pas les TICE.

Pour aller un peu plus loin

- ☑ http://www.snes.edu/IMG/pdf/Point_sur_les_TICE_et_les_ENT_sept_10-2.pdf
- ☑ <http://www.snes.edu/Cahier-de-texte-numerique.html>
- ☑ <http://www.jeunes.cnil.fr/parents-profs/>
- ☑ <http://www.jeunes.cnil.fr/questions-reponses/>

SCONET¹ et ENT²

(d'après l'intervention de Didier ALBERT³)

SCONET est un logiciel à vocation administrative qui remplace depuis 2007 les modules de gestion des élèves et des personnels (GEP) dans tous les EPLE⁴.

SCONET est constitué de deux modules centraux, « Base Elèves » et « Gestion des Personnels », sur lesquels viennent se greffer un certain nombre de modules complémentaires permettant par exemple la gestion des notes des élèves, des absences, des bourses, de l'orientation...

Il permet en plus l'intégration de logiciels ENT développés par des fournisseurs privés ou des logiciels gratuits (Open Source⁵), concernant principalement la gestion des notes, le cahier de textes électronique et la gestion du LPC⁶.

Le module de suivi des élèves décrocheurs est accessible par les Missions locales d'Insertion et Pôle Emploi : il existe de fait une mutualisation des moyens au sein de la Fonction publique qui permet des interconnexions entre différents ministères (Intérieur, Éducation, Justice, Agriculture...)

Le croisement des données ainsi obtenues peut permettre des recoupements et des manipulations d'autant plus inquiétantes qu'aucune information des parents ou des enseignants n'a été prévue : tout se fait dans le secret et des données sensibles (nationalité, revenu des parents, absences, sanctions, notes... et éventuellement photo) circulent sur Internet sans aucun contrôle.

La gestion des absences ne doit pas être faite par les professeurs : c'est le travail et la responsabilité des CPE, et s'ils ne le font plus, ils risquent très vite de disparaître !

De même, l'envoi de SMS aux familles pour signaler l'absence d'un élève doit être validé par un CPE (qui ne doit pas se décharger de ce travail sur des AED) : c'est son rôle d'assurer le suivi des absences et de prendre contact avec les familles en cas de nécessité...

L'existence d'un ENT et l'obligation de tenir un cahier de textes numérique à compter de la rentrée 2011 permettra à différents acteurs, et principalement aux parents, d'être informés en permanence, via le Web, de différentes données administratives (absences, retards) et pédagogiques (progression des enseignants, devoirs, leçons) concernant les élèves. Bien sûr, des droits d'accès sont prévus pour être attribués à chaque catégorie d'intervenant, mais leur nature reste floue et à la discrétion du chef d'établissement, la possibilité de « verrouillages » dépendant en outre des particularités de chaque logiciel.

Même si l'entière responsabilité de la sécurisation et de la protection des données repose sur le chef d'établissement, il est indispensable qu'un contrôle sur l'accessibilité des différents modules de l'ENT soit assuré par les parents et les enseignants, par exemple sous couvert d'une commission issue du CA.

Le cahier de textes en ligne, sur lequel devront figurer, outre la progression, les documents pédagogiques uti-

lisés en classe et lors des contrôles, constitue un exemple des dangers que peut représenter une transparence excessive de l'enseignement : diverses dérives telles que l'utilisation des documents pédagogiques par des personnes non autorisées ou le contrôle et l'évaluation à distance de l'enseignant sont en effet parfaitement envisageables.

La classe n'est pas un espace public, il ne faudrait pas qu'elle le devienne à travers un ENT. Chaque enseignant doit être libre de décider de la nature et des destinataires des documents qu'il publie.

De même, il est indispensable qu'il puisse savoir qui a consulté les documents qu'il a mis sur l'ENT, voire quand cette consultation a été effectuée. ..

Circulaire n°2010-136 (extraits)

Le cahier de textes de classe [...] sera tenu par chaque professeur concerné et sera à la disposition des personnels de direction et d'inspection qui devront les viser, dans le cadre de leur mission [...] Le cahier de textes mentionnera, d'une part, le contenu de la séance et, d'autre part, le travail à effectuer, accompagnés l'un et l'autre de tout document, ressource ou conseil à l'initiative du professeur, sous forme de textes, de fichiers joints ou de liens [...] Les travaux donnés aux élèves porteront, outre la date du jour où ils sont donnés, l'indication du jour où ils doivent être présentés ou remis par l'élève. Les textes des devoirs et des contrôles figureront au cahier de textes, sous forme de textes ou de fichiers joints. Il en sera de même du texte des exercices ou des activités lorsque ceux-ci ne figureront pas sur les manuels scolaires [...] À la fin de chaque année scolaire, ces cahiers seront accessibles pendant une année scolaire entière [...] Ils pourront être consultés par les enseignants, les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique, les conseils de classe et les corps d'inspection. Ils seront ensuite archivés et conservés pendant une durée de cinq ans. Il appartiendra en outre au chef d'établissement de déterminer quels sont ceux d'entre eux qui, témoignant d'un enseignement original, méritent d'être versés aux archives de l'établissement.

¹ Scolarité sur le Net

² Espace Numérique de Travail : gestion en ligne des notes et des absences, cahiers de textes et espaces de travail collaboratifs, communication avec les élèves et leurs familles en dehors du temps scolaire, etc...

³ CPE, membre du secteur juridique du SNES.

⁴ Établissement Public Local d'Enseignement : collèges, lycées et EREA (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté)

⁵ Par exemple LILIE, logiciel d'ENT gratuit mis en place dans la Région Île-de-France

⁶ Livret Personnel de Compétences

Les TICE ¹ : Comparaison avec GB et USA

(d'après les interventions d'Alain Chaptal ² et Jean Bravin ³)

La France afficherait un retard notable dans le domaine des TICE, notamment par rapport à la Grande-Bretagne et aux États-Unis : qu'en est-il exactement et quelle est leur utilisation dans chacun de ces trois pays ?

Ce retard est en partie lié à des **causes matérielles** (*un parc insuffisant et vieillissant*) : la responsabilité de l'équipement matériel et logiciel est reportée sur les **collectivités territoriales** ce qui complique considérablement la réalisation d'un état des lieux précis. On constate également des **connexions Internet** peu performantes, avec moins de 10 % des établissements possédant un débit Internet supérieur à 10 Mégabits.

En Grande-Bretagne, alors que les accès Internet sont beaucoup plus problématiques que chez nous, rares sont les établissements dans cette situation.

La **maintenance** constitue également un enjeu important : le délai d'intervention pour un dépannage réseau est, en France, souvent trop long (*et ce n'est pas la disparition programmée des AIPRT⁴ qui va remédier à cet inconvénient*). Aux USA, un incident réseau est systématiquement réglé en moins de 8h (!), tandis qu'en Grande-Bretagne, la maintenance des outils informatiques représente presque trois personnes-supports par établissement scolaire.

En France, environ un tiers des enseignants du Secondaire utilisent **occasionnellement** les TICE dans leur **classe**, mais très rares sont ceux qui communiquent avec les **parents d'élèves** par ce biais. Il ne s'agit pourtant pas d'un blocage devant l'outil car pratiquement tous les enseignants utilisent l'informatique (*préparation de cours, élaboration de documents ou de devoirs, recherches...*)

Si on prend en compte un **usage régulier en classe** (*dans plus d'un cours sur deux*), on arrive péniblement à un taux de **3,5 % d'enseignants** en France contre **26,5 % en Grande-Bretagne** (*essentiellement outil de présentation et TBI⁵, principalement dans le Primaire*), **la moyenne européenne se situant à environ 16,5 %**.

Aux USA, l'utilisation des nouvelles technologies est très sporadique : elles sont principalement utilisées pour les **tâches administratives**, un peu pour la **communication avec les parents** et **très peu en classe...**

Concernant l'**efficacité des TICE dans l'enseignement**, les enseignants français se montrent peu convaincus, et la moitié des enseignants qui les utilisent régulièrement en classe dénoncent un alourdissement conséquent de leur **charge de travail** (*alors que les utilisateurs occasionnels disent gagner du temps dans la préparation de leurs cours...*)

Aux USA, une étude menée sur 4 ans n'a noté **aucun progrès mesurable des élèves** ; de même, aucune preuve tangible ne montre l'efficacité des TICE en Grande Bretagne (*la principale difficulté de ces bilans consistant à isoler et mesurer le résultat de ce qui est directement lié à leur utilisation...*)

Alors, **pourquoi promouvoir l'apprentissage par le numérique ?** Serait-ce pour la culture de la modernité ou

pour d'autres raisons moins avouables ? Une réponse à ces questions se trouve peut-être outre-Atlantique où le « *e-learning* » constitue une orientation majeure : initié par George W. Bush (*qui stigmatisait les établissements scolaires*), le projet de développement des TICE a été repris par Barack Obama avec pour objectif de « *repenser le système éducatif* » **en transférant la responsabilité des échecs sur les personnels enseignants** (*avec publication dans certains journaux d'un classement nominatif de tous les enseignants de l'État*). Les établissements scolaires doivent **rendre des comptes** sur l'évolution de leurs résultats, la responsabilité en cas d'échec revenant aux chefs d'établissement qui la répercutent inévitablement sur les enseignants. On assiste aussi à une progression du discours « *il faut se débarrasser des mauvais enseignants...* » dont l'**évaluation** repose sur le succès des élèves à des **tests** ressemblant à ceux développés pour le dispositif PISA ⁶, réalisés de plus en plus souvent sur du matériel informatique, essentiellement sous forme de QCM.

Malgré l'absence d'efficacité démontrée de la « *Performance Pay*⁷ », on assiste à la mise en place d'un **nouveau management public** basé sur des **indicateurs et incitations** : il n'est plus question que de performance, contrat, mise en concurrence et décentralisation des budgets !

En conclusion, le **danger** vient de la mise en place d'un enseignement basé des objectifs matériels chiffrés : **diminution des coûts et augmentation des performances globales au détriment d'une formation efficace des élèves**.

Néanmoins, les TICE font partie de la vie sociale et économique, donc l'École ne peut pas faire abstraction de leur utilisation, sans pour autant perdre de vue que **ce n'est pas la technologie qui fait le progrès mais c'est ce que l'utilisateur en fait**.

¹ Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation

² Chercheur au LabSic de l'Université Paris 13, mis à disposition de la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord pour le projet « Plate-forme Arts, Sciences, Technologies »

³ Chargé de mission Environnement Numérique de Travail Éducation au Conseil Régional d'Île-de-France

⁴ Animateur Informatique-Personne Ressource Technique : enseignant formé pour assurer la maintenance des réseaux pédagogiques et développer l'utilisation des TICE dans les établissements

⁵ Tableau Blanc Interactif : plus de 95% des classes britanniques disposent de cet équipement

⁶ Programme for International Student Assessment : programme international pour le suivi des acquis des élèves

⁷ Salaire lié aux résultats des élèves.

La CNIL ¹ et la loi « Informatique et Libertés » dans l'Éducation

(d'après l'intervention d'Élise Wolton ²)

Au moment où l'utilisation des ENT³ se généralise (avec en particulier l'obligation à la rentrée 2011 faite aux enseignants de remplir un cahier de textes numérique) et alors qu'un sondage récent révèle que 70 % des moins de 11 ans utilisent Internet, et que 19 % des 9-10 ans et 49 % des 11-12 ans possèdent un téléphone portable, la CNIL apporte des réponses à un certain nombre de questions que nous devrions nous poser...

La loi du 6 janvier 1978 (modifiée en août 2004 par une directive européenne) vise à protéger les données personnelles et s'applique à toute création de fichier dès lors que les informations qu'il contient permettent d'identifier une personne physique directement (nom, prénom...) ou indirectement (numéro de Sécurité sociale, plaque d'immatriculation...)

Ex.: Annuaire en ligne d'anciens diplômés, ENT...

La mise en œuvre de ces fichiers doit respecter cinq principes :

① La **finalité** (objectif poursuivi par le fichier ou son traitement) doit être déterminée, explicite et légitime

Ex.: Le fichier des élèves n'a pas vocation à faire de la prospection politique ou commerciale.

② la **pertinence des données**, qui doivent être adéquates et non excessives (d'où case « obligatoire ou pas » à cocher dans certains formulaires)

Ex.: Il n'est pas pertinent de demander le revenu des parents pour envoyer la newsletter de l'établissement.

③ Définition et respect de la **durée de conservation limitée** des données (par rapport à la finalité du traitement)

Ex.: Les données biométriques (contour de la main seulement) donnant accès à la cantine ne doivent être conservées que le temps pendant lequel l'enfant est effectivement inscrit à cette cantine scolaire.

④ **Sécurité et confidentialité** des données, qui ne doivent être transmises qu'aux personnes habilitées. Dans le cadre des fichiers mis en œuvre dans un établissement scolaire, la confidentialité des fichiers est une obligation qui revient au chef d'établissement, qui est juridiquement considéré comme le responsable des traitements. C'est donc lui qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité physique et la confidentialité des données.

Ex.: Pas de mot de passe unique pour tous les utilisateurs du réseau de l'établissement... ni de mot de passe que les élèves collent dans leur carnet de liaison !

⑤ **Respect des droits des personnes** : Lorsqu'il y a collecte de données personnelles, la personne concernée (ou son représentant légal) doit être informée des conditions dans lesquelles ces données vont être utilisées. Elle dispose également d'un droit d'accès et de rectification, et peut en particulier demander communication des informations la concernant qui sont contenues dans le fichier d'un établissement scolaire.

Ex.: Des caméras de vidéo-surveillance ne peuvent pas être installées sans information préalable des élèves, des parents et des professeurs.

Questions-réponses⁴

▶ Lorsque des enseignants créent un **blog** qui devient un prolongement du cours et un lieu d'échanges avec les élèves, quelle est leur responsabilité ?

Il faut se poser quelques questions : Est-ce qu'il y a des photos ? Avec autorisation des parents ? Ceux-ci ont-ils été informés que les professeurs communiquent avec les élèves ? Le professeur est responsable des propos tenus par les élèves sur un blog créé à son initiative : en cas de dérives, l'enseignant doit intervenir (effacement des propos litigieux et convocation de leur auteur, sanctions éventuelles telles que réécriture ou interdiction de participer au blog...)

▶ **Mailing du SGEN** : cette organisation syndicale a adressé en janvier un courriel à tous les enseignants de l'académie de Grenoble pour expliquer la position de ses représentants en CTP et leur proposer un bulletin d'adhésion. Cette utilisation de nos adresses professionnelles (collectées à partir de l'annuaire académique) est-elle légale ?

Il s'agit d'un « détournement de finalité » : une adresse professionnelle ne peut pas servir à une prospection commerciale ou politique, donc cela peut faire l'objet d'une plainte auprès de la CNIL. L'annuaire en ligne n'est pas fait pour les syndicats, mais pour l'usage personnel des enseignants : on est ici dans le cas d'un usage déloyal de cet outil.

▶ **Le livret expérimental de compétences** (« Livret Hirsch ») a-t-il fait l'objet d'une déclaration à la CNIL ?

Le « Livret personnel de Compétences » et le « Livret expérimental de Compétences » ont fait tous les deux l'objet d'une déclaration par le Ministère : ils font actuellement l'objet de demandes de précisions supplémentaires, donc ces dossiers sont en cours d'instruction, la CNIL ayant un certain nombre d'observations à formuler.

¹ La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés est une Autorité Administrative Indépendante, composée de 17 commissaires (Conseillers d'État, de la Cour de Cassation, du Conseil Économique et Social, de la Cour des Comptes, personnalités qualifiées nommées par le Gouvernement...), qui veille à la bonne application la loi du 6 janvier 1978.

² Juriste en charge des secteurs de l'Éducation Nationale, de la Justice et de l'Intérieur à la CNIL

³ Espace Numérique de Travail : gestion en ligne des notes et des absences, cahiers de textes et espaces de travail collaboratifs, communication avec les élèves et leurs familles en dehors du temps scolaire, etc...

⁴ Intégralité de l'intervention et des questions-réponses sur le site <http://snes73.free.fr>

L'expérimentation du point de croix en collège

Le ministère a donné son accord pour l'organisation d'une demi-journée banalisée dans tous les collèges, après les vacances de printemps, sur la question du Livret personnel de Compétences (LPC). Nous sommes toujours aujourd'hui en attente des modalités académiques et départementales.

La date n'est pas anodine. Suivis par le SGEN, il est clair que les chefs d'établissement vont se servir de cette journée pour organiser la validation du livret, diviser les différents items entre les collègues, dans la plus grande démocratie et dans le plus grand respect de notre travail et de celui des élèves.

Il est clair que cette demi-journée arrive un peu tard pour plusieurs collèges qui ont déjà discuté de la question. Pour le collège des Saules à Grenoble, c'est le refus de remplir ce livret qui a été réaffirmé, tout comme au collège de La Mure

Au collège de Crussol en Ardèche, « les collègues ont eu un exposé concernant le logiciel Sacoche durant une réunion obligatoire qui compensait une journée de pont au mois de mai prochain. Ensuite une réunion des profs principaux de 3^{ème} a eu lieu. Depuis, la consigne donnée par la chef d'établissement est la suivante : les élèves qui ont 12 de moyenne en troisième sont validés, pour les autres nous déciderons au cas par cas. Ce message a été transmis lors des conseils de classe du 2^{ème} trimestre. »

Dans nombre de collèges, les usines à gaz s'empilent, les collègues s'apercevant que l'on valide pour eux ou qu'ils n'ont plus besoin de le faire : rien à cocher pour l'enseignant de LV2 quand celui de LV1 est passé devant. Et le tout, sur des logiciels pour lesquels le ministère a clairement indiqué aux recteurs le 24 novembre 2010 « les difficultés que peuvent engendrer certaines autres applications non conformes à l'esprit du Socle commun, ni aux principes qui prévalent pour l'évaluation et la validation des compétences (par exemple, transformation des notes en compétences, découpage à l'extrême des items évacuant la notion de compétences, validations automatiques sur seuils...) ». La seule application réglementaire est, à ce jour, LPC, tout autre logiciel ne permettant pas d'éditer les attestations pour l'obtention du livret.

L'enjeu de cette demi-journée apparaît donc clairement : un atelier de croix pour que les statistiques soient bonnes et que tout rentre dans les objectifs fixés par le rectorat pour l'établissement.

Où est l'intérêt des élèves dans cela ? Les réactions des collègues montrent bien les multiples problèmes que pose la validation de ce livret dans le contexte de l'ambition portée par le Socle pour nos élèves.

Nous devons syndicalement et pédagogiquement investir cette demi-journée afin de débattre avec les collègues sur le fond, leur faire connaître plus largement nos analyses et faire remonter au rectorat, aux parents, au ministère, les redoutables problèmes posés par le LPC ainsi que le refus de la profession de se prêter à cette évaluation morcelée et problématique.

Le SNES continue de demander une journée banalisée complète, pour que les débats ne soient pas bâclés, et une période commune à tous les collèges, pour qu'une synthèse syndicale nationale puisse être plus facilement réalisée.

L'enjeu est bien de convaincre les collègues que l'avenir de la jeunesse et de l'ensemble du système éducatif mérite mieux que la marche forcée sur des a priori pédagogiques non démontrés, une évaluation bricolée et problématique, qui nous sont imposés à travers ce livret personnel de compétences, et donc de mener campagne pour obtenir un moratoire.

Si au 3^{ème} trimestre le ministère s'entête à imposer à la profession de renseigner ce livret, le SNES appellera à valider in fine les sept compétences du Socle pour tous les élèves de 3^{ème}. Cette solution alternative permettrait en effet de s'acquitter d'une tâche administrative qui ne fait aucun sens pédagogique, mais sans pénaliser les élèves pour l'obtention de leur DNB. L'idée n'est pas d'entrer dans le détail des items qui composent les sept compétences ni de les valider tous (la validation de l'item « savoir nager » pour tous les élèves poserait par exemple un problème de responsabilité à nos collègues d'EPS ; et que dire de la validation de comportements ?), mais de ne valider que chaque « compétence », ce qui au passage entraînerait beaucoup moins de travail pour les professeurs principaux chargés de renseigner le LPC. Le ministère n'impose d'ailleurs dans aucun texte la validation de chaque item.

- François LECOINTE -

Publications et outils pour animer les débats sont téléchargeables sur le site du SNES <http://www.snes.edu/LPC-investir-la-journee-banalisee.html> - et en lien sur le site du SNES académique : <http://www.grenoble.snes.edu> ⇒ Métier ⇒ Lycée/Collège

Sommaire

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Non à la fermeture des CIO
- Page 3 : Tribune libre UA
- Page 4 : Tribune libre EE
- Page 5 : Textes et motion de la CA
- Page 6 : Protocole Non-titulaires
- Page 7 : Perte d'autonomie et protection sociale
- Page 8 : Voie technologique
- Page 9 : Affiche de la fête FSU 07
- Page 10 : Compte rendu CTPD 07
- Page 11 : Congé Formation
- Page 12 : Formation et affectation des enseignants stagiaires.
- Page 13 : TZR, la Grande Muette.
- Page 14 : TICE -ENT, quels pièges ?
- page 15 : SCONET et ENT
- Page 16 : TICE, comparaison France- G-B -USA
- Page 17 : CNIL et Éducation
- Page 18 : Livret de Compétences

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403 -
Saint Martin d'Hères - Cedex
e-mail : s3gre@snes.edu
Tél : 04 76 62 83 30
Fax 04 76 62 29 64
Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>